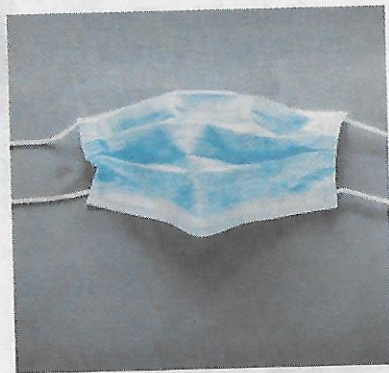


La vente de masques autorisée en pharmacie

Les masques grand public sont vendus dans les pharmacies et bureaux de tabac.



Les masques chirurgicaux restent réservés aux professionnels de santé. © D.R

Depuis lundi 27 avril, les pharmacies sont autorisées à vendre des masques sans ordonnance et à moins de cinq euros. Toutefois, sur l'île de Ré, les pharmacies contactées n'ont pas encore reçu les masques, qui ne devraient vraisemblablement pas être livrés avant le déconfinement. « *Les premiers masques devraient être livrés aux*

alentours du 13 mai », explique une pharmacienne.

Ces masques, dits « grand public », sont « *en tissu lavable à 60°C jusqu'à 10 fois, selon les recommandations des laboratoires* », nous explique une autre pharmacienne. « *Il s'agit de masques de type 2, qui protègent à 70%.* »

Pour mémoire, les masques de type 1 sont quant à eux réservés aux professionnels. Les masques chirurgicaux et FFP2 restent destinés aux médecins, infirmiers et autres personnels médicaux.

Pour les pharmacies, les précommandes de masques ne commenceront que le 29 avril auprès des laboratoires. Les livraisons ne seront pas aux mains des pharmaciens avant mi-mai. La France disposera de 26 millions de masques « grand public » dès la fin avril et de près de 20 millions de masques pour les professionnels d'ici fin mai. ■

Cloé Sescousse